

**À la défense du Canada-français :
Le Fantastique, la censure et le Conseil spécial du Bas Canada, 1838-1841**

Dr. Maxime Dagenais
Wilson Institute for Canadian History
McMaster University

Abstrait :

Le 4 Mai 1838, le Conseil spécial du Bas-Canada adopta un décret pour contrôler les journaux de la colonie. Selon plusieurs, ce décret chercha à museler, affaiblir et censurer les journaux d'opposition. Grâce à une analyse qualitative des articles publiés dans le Fantastique, je suggère que les journaux d'opposition n'ont pas été complètement muselés pendant cette période, mais ont bel et bien continué de circuler. De plus, cette analyse suggère que tandis que les journaux n'ont pas été complètement muselés, ils devaient toutefois faire attention à ce qu'ils imprimaient. Une comparaison entre le Fantastique, qui a survécu, et les journaux qui ont fermé leurs portes suggère que bien que les journaux d'opposition aient été tolérés, il y avait une ligne spécifique qu'il ne pouvaient pas franchir : utiliser un langage insultant et faire la promotion de la désobéissance civile étaient sûr d'entraîner des sanctions.

Le 4 Mai 1838, le Conseil spécial du Bas-Canada adopta un décret pour contrôler les journaux de la colonie. Dorénavant, tous journaux et pamphlets devaient recevoir l'approbation des greffiers de la paix afin de continuer à circuler. Les éditeurs et rédacteurs en chef devaient donc soumettre une déclaration contenant toutes les informations relatives au journal (ses rédacteurs en chef, imprimeurs et propriétaires) ainsi qu'une série d'articles et d'éditoriaux à titre d'exemples. Ce n'est qu'une fois approuvé par les autorités que les éditeurs et rédacteurs pouvaient continuer à publier leurs journaux.¹ Selon l'historien Stephen Kenny, ce décret chercha à museler, affaiblir et censurer les journaux d'opposition.² Il ajouta, « if not correct in their political views such journals risked suppression. »³ Kenny croit que la presse fut tellement censurée durant cette période qu'elle en est devenue une source difficile à utiliser—la véritable opinion des rédacteurs n'étant jamais révélée par peur d'être fermé et emprisonné.⁴ En dépit de ces menaces à leur liberté d'expression, les rédacteurs de la colonie ont tout d'abord défendu le décret, estimant qu'elle pourrait être très utile. Étienne Parent, rédacteur en chef du journal *le Canadien*, et Leblanc de Marconnay, rédacteur en chef du *Populaire*,

¹ « An Ordinance for preventing mischiefs arising from the printing and publishing newspapers, pamphlets, and papers of like nature, by persons not known, and for other purposes, » 1 Vic., C. 20 (1st Session), imprimé dans Conseil spécial du Bas-Canada, *Ordinances made and Passed by the Administrator of the Government, and the Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada, Vol. 1* (Quebec: John Charlton Fisher and William Kemble, 1838), pp. 104-116.

² Stephen Kenny, « Cahots' and Catcalls: An Episode of Popular Resistance in Lower Canada at the Outset of the Union, » *Canadian Historical Review* 65, No. 2 (1984), p. 186.

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*, p. 187.

espéraient que l'ordonnance empêcherait la circulation d'articles violents, plus précisément, de ceux, très nombreux, émanant de la presse anglophones et ciblant la population Canadienne-française à la suite la Rébellion de 1837.⁵ Parent avait toutefois peur que l'ordonnance ne produise pas cet effet. Il craignait qu'elle ne soit utilisée par l'administration coloniale pour censurer les rédacteurs réputés, comme lui-même, qui s'opposeraient à certains décrets passés par le Conseil spécial et qu'ils jugeraient illégaux et inconstitutionnelles.⁶ Les craintes de Parent et conclusions de Kenny semblent être bien fondés puisque plusieurs journaux ont été fermés durant cette période.

La période entre 1838 et 1841 fut une période extrêmement difficile non seulement pour la presse coloniale, mais pour le Bas Canada en général. Peu après la défaite des patriotes en 1837, le gouvernement Britannique a dissolu l'Assemblée Législative, suspendu la constitution, et nommé un Conseil spécial qui, seul, pouvait gouverner la colonie. Ce conseil combinait les fonctions de l'Assemblée Législative et du Conseil Législatif et avait comme fonction l'adoption de lois qui rétabliraient la paix et l'harmonie dans la colonie.⁷ Le conseil avait le pouvoir de promulguer des décrets et d'approuver les comptes publics comme l'Assemblée Législative du Bas-Canada l'avait fait depuis 1791. Le Conseil spécial jouissait de pouvoirs très étendus, et souffrant peu de restrictions : comme il n'y avait plus d'assemblée élue ou d'élections, il n'avait pas à se soucier de l'opinion et des préoccupations de la population de la colonie et pouvait adopter toutes les lois qu'il lui plaisait – ce qu'il fit.⁸ Les limites à son autorité étaient peu nombreuses. Il lui était interdit de lever de nouveaux impôts ou tarifs sur les habitants de la colonie. Il lui était également interdit de modifier la constitution de la colonie. De plus, chaque décret devait être soumis au Parlement impérial et recevoir l'approbation de la Couronne.⁹

Ceci fut une période particulièrement difficile pour la population Canadienne-française car le Conseil spécial adopta des ordonnances qui visaient à saper leurs rôles politiques et détruire leurs institutions traditionnelles. Pendant la courte histoire du Conseil spécial, chaque gouverneur qui siégea à sa tête (Sir John A. Colborne, Lord Durham et Charles Poulett Thompson) favorisa le même segment de la population : les Constitutionnalistes. Selon Ronald Rudin, le constitutionalisme ralliait un nombre important de Canadiens-anglais dans les années 1830. Les Constitutionnalistes s'opposaient à la participation des Canadiens-français à la vie politique et cherchaient à défendre les intérêts Britannique dans la colonie.¹⁰ Les Constitutionnalistes souhaitaient

⁵ *Le Canadien*, 6 Juin 1838; *Le Populaire*, 7 Mai 1838.

⁶ *Le Canadien*, 6 Juin 1838.

⁷ « An Act to make Temporary Provision for the Government of Lower Canada 10th February, 1838, » 1. Vic. C. 9, imprimé dans Conseil spécial du Bas-Canada, *Ordinances made and Passed by the Administrator of the Government, and the Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada, Vol. 1* (Quebec: John Charlton Fisher and William Kemble, 1838), p. 10.

⁸ Steven Watt, « Authoritarianism, Constitutionalism, and the Special Council of Lower Canada, 1838-1841, » Thèse de maîtrise, Université McGill, 1997, p. 18.

⁹ « An Act to make Temporary Provision for the Government of Lower Canada 10th February, 1838, » p. 12.

¹⁰ Ronald Rudin, *The Forgotten Quebecers: A History of English-Speaking Quebec, 1759-1800* (Québec: Institut québécois de recherché sur la culture, 1985), p. 134.

limiter le poids des Canadiens-français en unissant le Bas et le Haut Canada. Ils espéraient que cette union noierait le Canada-français dans une mer britannique.¹¹ L'instauration du Conseil spécial leur donna la chance de s'attaquer au Canada français. Selon Steven Watt, les Constitutionnalistes jouèrent un rôle très important au sein du conseil, et tentèrent d'imposer leur agenda au sein de la colonie.¹² Plusieurs des conseillers étaient des Constitutionnalistes et/ou des sympathisants et, plus encore, ils avaient des alliés importants comme Sir John A. Colborne, Lord Durham et Charles Poulett Thompson. Ces trois derniers furent tous à la tête du conseil et permirent aux Constitutionnalistes d'imposer leur agenda.

L'ère du Conseil spécial fut donc une période très inquiétante pour les Canadiens-français: la plupart de leurs dirigeants politiques avaient été exilés, bannis ou emprisonnés à la suite de la rébellion ; la suspension de la Constitution et l'Assemblée Législative les laissa sans représentation ni moyen de participer à la vie politique ; et de surcroît, la plupart des conseillers voulaient que cette situation se perpétue. Par ailleurs, les journaux, soumis à la censure, étaient, selon Parent et Kenny, sur le point d'être muselés. Durant cette période tendue, certains individus prirent la défense du Canada-français et s'opposèrent au Conseil spécial et aux ordonnances qu'il passa. Jusqu'à présent, l'attention des chercheurs a surtout porté attention sur des hommes comme Étienne Parent et Louis Hippolyte La Fontaine.¹³ Un homme, cependant, a été négligé en comparaison : Napoléon Aubin. Cet homme, qui s'autoproclama la voix du peuple Canadien-français, a employé les pages de son journal *le Fantasque* pour critiquer et attaquer le Conseil spécial et défendre les intérêts du Canada-français. Bien qu'il existe des travaux sur Napoléon Aubin, la plupart ont été écrits d'un point de vue « artistique » et « littéraire. »¹⁴ Aubin a reçu l'attention de peu d'historiens, et ceux qui le mentionnent

¹¹ Montreal Constitutional Association, *Representation on the Legislative Union of the Provinces of Upper and Lower Canada* (S.I.: S.N., 1837), p. 3. CIHM no. 21589.

¹² Watt, « Authoritarianism, Constitutionalism, and the Special Council of Lower Canada, 1838-1841. »

¹³ Une recherche bibliographique démontre ceci. Sur le sujet d'Étienne Parent: Janet Ajzenstat. « The Constitutionalism of Étienne Parent and Joseph Howe. » *Canada's Origins: Liberal, Tory or Republican*, ed. Janet Ajzenstat and Peter Smith (Ottawa: Carleton University Press, 1995), pp. 209-232; Jean-François Beaudet, « Les réactions suscitées par l'Union dans *le Canadien* et le *Quebec Mercury*, 1840-1841. » Thèse de maîtrise. Université Laval, 1979; Gérard Bergeron, *Lire Étienne Parent: notre premier intellectuel, 1802-1874* (Sainte-Foy: Presses de l'Université du Québec, 1994); Micheline Cambron. *Le journal le Canadien: Littérature, espace publique et utopie, 1836-1845* (Québec: Éditions Fides, 1999); Michel Ducharme, « Quand la plume voile plus qu'elle ne dévoile. Le discours d'Étienne Parent, » *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec* (Québec: Les presses de l'université Laval, 2002, pp. 385-98); Michel Ducharme, « Penser le Canada: la mise en place des assises intellectuelles de l'état canadien modern, » *Revue d'Histoire de l'Amérique française* 56 (3) (2003), pp. 357-86. Sur le sujet de La Fontaine: Éric Bédard, *Les Réformistes: Une génération canadienne-Française au milieu du XIXe siècle* (Montréal: Les Éditions du Boréal, 2009); Réal Bertrand, *Louis-Hippolyte La Fontaine* (Montréal, Lidec, 1993); John Ralston Soul, *Extraordinary Canadians: Louis-Hippolyte La Fontaine and Robert Baldwin: A Penguin Lives Biography* (Toronto: Penguin Canada, 2010). Ceux-ci ne sont que quelques-uns de plusieurs exemples.

¹⁴ Micheline Cambron, « D'un usage politique de la science: la prose de Napoléon Aubin, » *Voix et Images* 19 (57:3) (Printemps 1994), pp. 487-502; Louise Frappier, « Utopie et satire chez Napoléon Aubin, » *Miscellanées en l'honneur de Gilles Marcotte* (Montréal, Fides, 1995), pp. 335-44; Richard Saint-Gelais, « Orbites elliptiques de la proto-science-fiction québécoise : Napoléon Aubin et Louis-Joseph Doucet dans les parages de Cyrano de Bergerac et de Jules Verne, » *Voix et Images* 27 (81:3) (Printemps

ne le font que brièvement.¹⁵ Parmi ceux-ci, Jean-Paul Tremblay est le plus important. Dans *À la recherche de Napoléon Aubin*, Tremblay présente une histoire très générale de la carrière et vie de Napoléon Aubin. Bien que ce livre ait fait avancer notre connaissance d'Aubin, son approche était trop générale. En ce qui concerne le Conseil spéciale et la période entre 1838-1841, Tremblay ne mentionne que quelques occasions où Aubin se moqua de Durham et Thompson, et ne fait aucune référence à l'attitude d'Aubin envers le Conseil spécial et ses nombreuses ordonnances.¹⁶

Cet article analysera donc *le Fantasque* durant la période du Conseil spéciale (1838-1841) dans le but premier d'observer l'impact du décret censurant la presse. En d'autres mots, est-ce que les observations de Parent et Kenny étaient justes? Pour cette analyse, j'ai considéré tous les journaux d'opposition (13 au total) et chaque article relatif au Conseil spécial, les ordonnances qu'il passa, les rébellions de 1837-1838, les débats constitutionnels et la politique en général entre la fin de la rébellion de 1837 et l'Union des Canadas en février 1841. La nature du matériel permet une analyse très détaillée de chaque journal : la plupart ne furent diffusées qu'une par semaine et ne durèrent que quelques mois. En conséquence, il est donc possible d'analyser tous les journaux d'opposition, en très grands détails, pendant une période de trois ans. Grâce à une analyse qualitative des articles publiés dans *le Fantasque*, je suggère tout d'abord que les journaux d'opposition n'ont pas été complètement muselés pendant cette période, mais ont bel et bien continué de circuler. En dépit de ce décret, Napoléon Aubin a utilisé les pages de son journal pour dénoncer et condamner le Conseil spécial, ses conseillers et leurs ordonnances, et il défendit les intérêts Canadiens-français. Aubin était implacable et était le critique le *plus* virulent du conseil. Bien que les journaux d'opposition continuèrent de circuler, certains rédacteurs furent censurés et même emprisonnés. En fait, la majorité des journaux d'opposition ont fermé leurs portes durant la période. Comment donc expliquer la survie du *Fantasque* contrairement à celle de la plupart des journaux d'opposition? En comparant *le Fantasque* avec les journaux qui ont été fermés, je suggère que les censeurs pouvaient tolérer les journaux d'opposition, mais non l'emploi de langage injurieux et surtout la promotion de la désobéissance civile. *Tous* les journaux

2002), pp. 493-503; Lucie Villeneuve, « *Le Fantasque* de Napoléon Aubin : mutation du genre utopique et jeux de mascarades », *Utopies en Canada (1545-1845)*, sous la dir. de Bernard Andrès et Nancy Desjardins, Montréal : Département d'études littéraires, Université du Québec à Montréal, coll. « Figura. Textes et imaginaires », no 3, 2001, p. 145-172 ; « Les jeux d'hybridation du factuel et du fictionnel dans *Le Fantasque* de Napoléon Aubin (1837-1838) », *Portrait des arts, des lettres et de l'éloquence au Québec (1760-1840)*, Québec, Presses de l'Université Laval, coll. « La République des Lettres », 2002, p. 279-294 ; « Rire et rébellion dans *Le Fantasque* de Napoléon Aubin (1837-1845) ou comment se payer la tête à « lord du rhum », *Bulletin d'histoire politique : Humour et politique*, vol. 13, no 2, 2005, p. 51-62 ; « Le 'Journal-Fiction' *Le Fantasque* de Napoléon Aubin (1837-45) : Formes théâtrales et romanesques dans le discours journalistique. » Thèse de doctorat, UQAM, 2008.

¹⁵ André Beaulieu et Jean Hamelin, *La presse Québécoise: des origines à nos jours* (Sainte-Foy: Presses de l'Université Laval, 1973); Serge Gagnon, « Napoléon Aubin, » *Dictionnaire of Canadian Biography Online*, Vol. XI; Kenneth Landry, « Le Fantasque, » in *Dictionnaires de la censure au Québec: Littérature et Cinéma* (Montréal: Fides, 2006), pp. 254-58; Maurice Lemire, *Dictionnaires des oeuvres littéraires du Québec. Tome premier: des origines à 1900* (Montréal: Fides, 1978); Daniel Perron, « Émergence d'une littérature nationale: Napoléon Aubin, » *Cap-aux-Diamants: La revue d'histoire du Québec* 65 (2001), p. 52.

¹⁶ Jean-Paul Tremblay, *À la recherche de Napoléon Aubin* (Québec: Presses de l'Université Laval, 1969), pp. 36-38 & 78-81.

qui furent fermés entre 1838 et 1841 avaient une chose en commun: tous eurent recours à un langage insultant et firent la promotion d'actes de rébellion et de violence dans les semaines et jours précédant leur fermeture.

1. Aubin : un homme et son journal.

Né en Suisse, Napoléon Aubin émigra au États-Unis en 1829, attiré par « la terre de succès et de liberté. »¹⁷ Déçu, il quitta les États-Unis et s'établit à Québec en 1835 où il consacra sa vie au journalisme et à la cause des patriotes. Comme plusieurs, il s'opposa au radicalisme de ce parti et à la rébellion armée. Aubin était un homme modéré qui rejetait tout extrémisme, qu'il soit français ou anglais. Il jura donc de rester neutre et modéré. À la veille de la rébellion de 1837, par exemple, il critique sévèrement Louis-Joseph Papineau qui, selon lui, entraînait la colonie dans une voie très dangereuse.¹⁸

Son style journalistique était unique au Bas Canada car il s'était largement inspiré de la satire politique, un style inconnu dans la colonie, mais très commun en Europe. En se servant de la satire, les éditeurs étaient plus en mesure de commenter les sujets du jour que les journaux plus sérieux, qui souvent tombaient sous les coups de la censure.¹⁹ Très souvent, les censeurs ne saisissaient tout simplement pas les plaisanteries. Lucie Villeneuve croit qu'Aubin a été particulièrement influencé par Richard Steele et Joseph Addison, éditeurs du journal *The Spectator*. Tout comme Steele et Addison, Aubin créa un *persona* mieux connu sous le nom du *flâneur* qui commentait le monde autour de lui. Et tout comme le « spectateur » du *Spectator*, Aubin inventa plusieurs débats et discussions avec des gens autour de lui pour jeter un regard critique sur les enjeux sociopolitiques de la colonie. Ces discussions fictives entre le *flâneur* et les Bas-Canadiens, par exemple, lui donnèrent donc la liberté d'explorer des thèmes et des sujets qui étaient censurés par les autorités.²⁰ Restant à la limite de la réalité et de la fiction, ces journaux étaient souvent en mesure de tromper les censeurs—les mots ne sortaient pas de la bouche d'Aubin, de Steele, ou d'Addison, mais bien de celle d'un personnage fictif. Ces conversations imaginaires étaient cependant inspirées de la réalité et des problèmes qui touchèrent leurs pays respectifs. Villeneuve explique que « l'introduction du personnage fictif dans le discours journalistique libère la parole du journaliste, autrement soumise aux conventions du genre et à l'esprit de sérieux. »²¹ Cependant, il ne faut pas avoir l'impression que les satiristes étaient toujours à l'abri de la censure; les satiristes se sont à certains moments fait taper sur les doigts par les censeurs. Selon Villeneuve, « la communication ironique demeure une communication complexe et à haut risque. Mal interprétée, elle peut-être vue comme diffamatoire ou alors n'être tout simplement pas repérée. »²² Par exemple, Jacques René Hébert, satiriste français, fut guillotiné par les Jacobins pour les opinions de son journal satirique.

¹⁷ Serge Gagnon, « Napoléon Aubin. »

¹⁸ *Le Fantasque*, Aout 1837

¹⁹ Villeneuve, « Le 'Journal-Fiction' *Le Fantasque* de Napoléon Aubin (1837-45), » p. 44.

²⁰ *Ibid.*, p. 58.

²¹ *Ibid.*, p. 71.

²² *Ibid.*, p. 175.

Tableau 1: Journaux: Durée, et Niveau de la Critique²³

Journaux	Fondé	Fermeture	Durée	Niveau de la Critique
<i>Ami du Peuple</i>	Juin 1832	Juillet 1840	8 ans	Partisan d'abord
<i>Aurores du Canada</i>	Janvier 1839	Mars 1849	10 ans	Critique
<i>Canadian Colonist</i>	Juillet 1840	Avril 1841	9 ans	Très Critique
<i>Le Canadien</i>	Novembre 1806	Décembre 1909	103 ans	Critique
<i>La Canadienne</i>	Aout 1840	Octobre 1840	3 mois	Très Critique
<i>Commercial Messenger and the British Literary Gazette</i>	Avril 1840	Novembre 1840	8 mois	Critique
<i>Le Courier Canadien</i>	Janvier 1838	Septembre 1838	9 mois	Critique
<i>Le Fantasque</i>	Aout 1837	Février 1849	12 ans	Très Critique
<i>Farmers and Mechanics Journal and St-Francis Gazette</i>	Février 1839	Novembre 1841	2 ans	Partisan
<i>Le Jean-Baptiste</i>	Novembre 1840	Janvier 1841	3 mois	Très Critique
<i>Journal des étudiants</i>	Décembre 1840	Février 1841	3 mois	Critique
<i>Missisquoi Standard</i>	Avril 1835	Avril 1839	4 ans	Neutre
<i>The Montreal Gazette</i>	Juin 1778	En cours	234 ans	Partisan
<i>The Montreal Herald</i>	Octobre 1811	Octobre 1957	146 ans	Partisan
<i>The Montreal Transcript</i>	Janvier 1839	Octobre 1864	25 ans	Partisan
<i>Morning Courier</i>	Février 1835	Février 1849	14 ans	Neutre
<i>Le Populaire</i>	Avril 1837	Octobre 1838	1.5 ans	Partisan d'abord
<i>The Quebec Gazette/La Gazette de Québec</i>	Juin 1764	Octobre 1874	110 ans	Partisan d'abord
<i>The Quebec Mercury</i>	Janvier 1805	Janvier 1863	58 ans	Partisan
<i>The Quebec Transcript</i>	Janvier 1839	Novembre 1839	11 mois	Partisan
<i>Le Temps</i>	Juillet 1838	Octobre 1838	4 mois	Très Critique
<i>Le Vrai Canadien (Montréal)</i>	Novembre 1840	Mars 1841	5 mois	Neutre

À première vue, le tableau ci-dessous (Tableau 1) suggère que la satire a bel et bien protégé Aubin contre la censure. Lorsqu'on compare *le Fantasque* avec d'autres

²³ Dans ce tableau, j'ai inclus tous les journaux (de langue anglaise et française) qui ont, à un certain moment, discuté, ou au moins mentionné, le sujet du Conseil spécial et les ordonnances qu'il a passées. Avec leurs années de fondation, fermeture, et leur durée, j'ai également noté le niveau de la critique. J'ai divisé cette dernière en cinq catégories. « Très critique » signifie tout simplement que le journal a offert très peu ou aucun soutien au Conseil spécial. « Critique » signifie que le journal a offert, à certains moments, son soutien, mais en général, demeura critique du conseil. « Partisan d'abord » signifie que le journal était initialement un partisan du conseil, mais s'est retourné contre lui pour une raison particulière. « Neutre » signifie que le journal était en général neutre; à certains moments il a applaudi le conseil, et à d'autres il l'a sévèrement critiqué. Finalement, « Partisan » signifie que le journal était un supporteur du Conseil spécial et applaudi la plupart des ordonnances qu'il passa.

journaux qui ont adopté une position comparable à l'endroit du Conseil spécial, on constate que *le Fantasque* a duré beaucoup plus longtemps. Il n'a dû fermer ses portes que temporairement —tout particulièrement quand il a publié les poèmes de Joseph Guillaume Barthe— et a survécu au Conseil spécial qu'il a continué à critiquer jusqu'à sa fin. Les autres journaux qui ont adopté une position aussi critique n'eurent pas cette chance. Par exemple, *la Quotidienne* n'a duré que six mois ; *la Canadienne* et *le Temps* seulement un peu plus de 2 mois. Même *le Populaire*, un journal qui initialement partisan du Conseil spéciale, n'a pas duré plus d'un mois après avoir commencé à critiquer le conseil et le Lord Durham. *L'Ami du peuple*, un enthousiaste partisan du conseil, n'a duré que six mois quand il a commencé à critiquer l'union. Les seuls journaux qui ont duré aussi longtemps que *le Fantasque* sont *l'Aurores du Canada*, *l'Ami du peuple*, *la Gazette de Québec* et *le Canadien*. Mais, ces journaux ne critiquaient pas constamment le conseil. À certains moments, ils ont même applaudi ses décisions. Comme je l'ai expliqué, cependant, le simple fait d'employer la satire ne garantit pas la survie. Il est plus probable que les journaux d'opposition étaient autorisés à circuler tant qu'ils obéissaient à certaines règles. Comme il le sera démontré, il y avait une ligne très spécifique à franchir pour s'attirer les foudres de la censure, une ligne qu'Aubin n'a pas (ou très rarement) traversée.

2. Aubin contre le « Lord du Rhum »

Le premier gouverneur à la tête du Conseil spécial fut Sir John Colborne. Son premier mandat, qui alla d'avril à juin 1838, fut très important. De tous les gouverneurs, Colborne a joué le rôle le plus important car il est celui qui a choisi les membres du conseil et défini son agenda. Colborne favorisa les Constitutionnalistes, une pratique continuée par Lord Durham et Charles Poulett Thompson.²⁴ Malheureusement, nous ne savons pas, en détail, ce que Napoléon Aubin pensa du premier conseil de Colborne ; il suspendit son journal pendant une période de sept mois suivant la Rébellion de 1837 par respect pour ce qui se passait au Bas-Canada. Il expliqua, « Comment rire, chers lecteurs, adorables lectrices ? Au milieu d'un si triste chaos, je n'eusse pu que pleurer ; j'aimai mieux gémir en silence, me taire que vous faire partager ma douleur. »²⁵ Après cette suspension volontaire de sept mois, *le Fantasque* recommença à publier en juin 1838. Toutefois, l'environnement dans lequel Aubin recommença à écrire était beaucoup plus tendu et beaucoup plus difficiles pour les rédacteurs de la colonie. En mai 1838, le Conseil spéciale avait adopté l'ordonnance établissant la censure de la presse. Sans se décourager, Aubin publia son premier numéro d'après la rébellion le 11 juin 1838.

Le retour d'Aubin coïncida également avec l'arrivée d'un nouveau gouverneur et chef du Conseil spécial, Lord Durham, qui n'est resté que de juin à octobre 1838. Aubin était très optimiste avec l'arrivée de Durham. Durham avait promis de rétablir la paix et la stabilité, de gouverner la colonie dans un esprit de neutralité et de la clémence et de corriger ses problèmes les plus urgents. De fait, son conseil commença du très bon pied. Sa première mesure fut de se débarrasser de tous les conseillers nommés par Colborne,

²⁴ Watt, « Authoritarianism, Constitutionalism, and the Special Council of Lower Canada, 1838-1841. »

²⁵ *Le Fantasque*, 11 Juin 1838.

incluant les Constitutionnalistes, et de les remplacer par des officiers et fonctionnaires Britanniques. Il expliqua avoir pris cette décision pour le bénéfice de tous les Bas Canadiens : il voulait rester neutre et ne voulait pas être influencé par un parti ou une race.²⁶ Cette décision lui valut le soutien des rédacteurs de la colonie, y compris Napoléon Aubin.²⁷ Ce bon départ continua avec la fameuse ordonnance des Bermudes. Cette ordonnance avait pour but de répondre aux problèmes causés par le grand nombre de personnes emprisonnées pour avoir participé à la rébellion. Que faire avec eux? Devait-il les punir ou devait-il faire preuve de compassion? Il exila aux Bermudes sans autre forme de procès les prisonniers en qui il voyait les chefs de la rébellion (des hommes comme Wolfred Nelson et Siméon Marchessault), et laissa les autres entrer chez eux.²⁸

En général, Aubin était satisfait de ce décret. Il estima que le gouverneur avait agi avec beaucoup de clémence envers les Canadiens-français. Toutefois, contrairement aux autres rédacteurs de la colonie, Aubin avoua qu'il aurait aimé voir moins d'individus bannis aux Bermudes. À la suite de la promulgation de cette ordonnance, il publia une discussion fictive avec ses voisins pour offrir son opinion sur celle-ci. Or, bien que certains de ses « voisins » avaient applaudi la clémence du gouverneur et de son ordonnance, la plupart étaient hostiles aux bannissements. Un « voisin » expliqua :

quant à moi je n'vois pas queu mal qu'y aurait eu pour le gouvernement de les laisser z'aller dans leu famille, ben tranquillement, ça nous aurait montré et à eux aussi que n'y avait rien à gagner à vouloir faire des révolutions dans ces tems-ci et ils auriont dit à tout l'monde qu'était comme eux dans la trompe que ça valait mieux d'mander la justice poliment que d'attendre des américains qui n'en ont pas trop pour leur part. J'sais ben qu'si le gouvernement d'actuellement avait été aussi mauvais qu'l'autre y'aurait eu ben du monde de jugé [...]²⁹

S'exprimant en joul, ce « voisin » n'arrivait pas à comprendre pourquoi Durham avait choisi de bannir huit personnes plutôt que de les rendre à leurs familles. Il expliqua que plus de clémence de la part de Durham aurait montré au peuple du Bas-Canada qu'il n'y avait rien à gagner à se révolter. Par comparaison avec le système American (que plusieurs rebelles voulaient introduire dans la colonie), le régime britannique aurait paru beaucoup plus raisonnable et juste, mettant ainsi fin à toutes discussions de révolution.

Mais la lune de miel entre Durham et Aubin ne dura pas longtemps. Avec le journal *la Quotidienne*, Aubin fut le premier à critiquer le conseil de Durham. Pour leur part, *l'Ami du Peuple*, *le Canadien* et *le Populaire* l'admirent pendant encore plusieurs mois. Au tout début, Aubin se moqua surtout du peu de travail que Durham et son conseil

²⁶ New, *Lord Durham's Mission to Canada*, pp. 63-4.

²⁷ *Le Fantasque*, 11 Juin 1838.

²⁸ Special Council of Lower Canada, *Ordinances made and Passed by the Administrator of the Government, and the Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada, Vol. 2* (Quebec: John Charlton Fisher and William Kemble, 1838), pp. 6-12

²⁹ *Le Fantasque*, 14 Juillet 1838.

semblaient faire. Il commença à perdre patience et voulait que les promesses de Durham de réformer et pacifier la colonie se matérialisent. Par exemple, le 4 août 1838, Aubin décrit leur travail en ces termes :

l'administration [...] a déjà fait beaucoup depuis son arrivée et, outre les voyages, les bals, les levers, les diners, les revues, elle s'est occupée tout particulièrement des chevaux étiques dont elle prend un soin vraiment touchant. Espérons que le tour des hommes viendra bientôt, et que notre Excellent gouverneur fera ses efforts pour que le bon peuple de cette province ne soit plus, aussi bien que les pauvres chevaux, surchargé au-dessus de ses forces et de sa patience.³⁰

Bien que l'ardeur au travail de Durham l'ait irrité, ce fut le rapprochement de ce dernier avec les ennemis du Canada-français, les Constitutionnalistes, qui le mit réellement en colère. En dépit de ses promesses de neutralité, Durham continuait l'agréable relation entre le gouverneur, le Conseil spécial et les Constitutionalistes qui avait débuté sous Colborne. En particulier, il nomma Adam Thom, un allié des Constitutionalistes, comme assistant commissaire de la commission municipale dirigée par Charles Buller et le prit pour confident. Bien que Thom ne soit pas un membre officielle d'un parti constitutionnaliste, il était néanmoins un de leurs alliés très important. Lors d'un rassemblement pro-constitutionnel en Octobre 1837, Thom fit un discours « électrifiant » qui faisait l'éloge des Constitutionalistes et qui les encourageait à s'organiser pour défendre Montréal contre les patriotes.³¹ Thom publia aussi plusieurs pamphlets, tel *Anti-Gallic Letters* et les *Remarks on the Petition of the Convention, and on the Petition of the Constitutionlists*, où il applaudit les Constitutionalistes et leur objectif d'affaiblir le pouvoir politique des Canadiens-français.³² Il n'est donc pas surprenant qu'Adam Thom n'ait pas été une personne très populaire au Bas-Canada et sa nomination ne fit rien pour ramener la paix dans la colonie. Aubin fut donc très surpris quand il lut dans un journal Britannique que Durham aurait ramené la paix et l'harmonie au Bas Canada, et que toutes les tensions entre Canadien-français et Britannique avaient disparues. Ceci entraîna une réplique sarcastique :

C'est étonnant comme nous sommes unis dans ce pays-ci, c'en est tout-à-fait édifiant! Déjà on voit le Herald et la Quotidienne aller bras dessus bras dessous dans les rues de Montréal, les torys anglais ont donné le baiser de paix aux radicaux canadiens, la Gazette et le Canadien n'ont plus entre les deux que branche d'olivier [...] On dit que l'union va se raffermir encore d'avantage durant l'hiver qui approche et que les Américains, touchés de tant de magnanimité se mettront aussi de la partie [...]; les crocodiles du Mississipi (sic) vont venir fumer le calumet de paix avec nos castors et les boas enlaceront tendrement les ours blancs! Enfin, je vous le dis, il ne

³⁰ *Ibid.*, 4 Aout 1838.

³¹ Senior, *Redcoats and Patriotes*, p. 37.

³² Adam Thom, *Remarks on the Petition of the Convention, and on the Petition of the Constitutionlists* (Montréal: Montréal Herald, 1835), p.2.

fallait que la présence du Lord Durham pour glisser dans l'Amérique Septentrionale la sève de l'union.³³

Il n'y a pas de doute que Napoléon Aubin fut déçu par la tenure de Durham à la tête du Conseil spécial. À part quelques semaines, en début juillet 1838, où il était prêt à lui donner une chance (sur la base de ces promesses de neutralité), Aubin fut l'un de ses plus sévères critiques et fut très content de le voir partir. En fait, *le Populaire*, *le Canadien* et *l'Ami du peuple* prirent plusieurs mois pour faire de même. En dépit de rumeurs selon lesquelles Durham favorisait les Constitutionnalistes, ceux-ci continuèrent à lui donner le bénéfice du doute et à croire en lui. Ces journaux craignaient que si Durham partait avant d'avoir terminé son travail, la paix, la stabilité et le bien-être de la colonie et de son peuple qu'il avait promis ne se concrétiseraient jamais. *Le Populaire* et *le Canadien* prirent jusqu'en octobre 1838 pour finalement admettre que Durham les avait trahit. *L'Ami du peuple* choisit de ne rien remarquer.

Quelques semaines avant le départ de Durham, à la fin octobre 1838, Aubin publia une lettre ouverte adressée au gouverneur. Ce qui est particulièrement intéressant de cette lettre est son ton qui était sérieux au lieu d'être satirique. Aubin avait quelques mots durs pour le Conseil spécial. Celui-ci, expliqua-t-il, n'avait pas adopté propices à engendrer la paix, la prospérité et la stabilité de la colonie comme le voulait l'acte qui l'avait créé. À la place, le conseil « [...] vinrent nous donner le premier avant-gout du despotisme absolu [...] »³⁴ Ceci fut l'un des très rares moments où Aubin condamna sans ambages et explicitement le conseil. À propos de Durham, Aubin expliqua qu'il n'avait qu'une personne à blâmer pour son soudain départ du Canada : lui-même. Aubin expliqua que lorsque Durham était arrivé, il avait le soutien de tous les Canadiens-français; « nos coeurs vous furent acquis d'avance. »³⁵ Mais, à partir du moment où il s'est allié avec les Constitutionnalistes, les ennemis des Canadiens-français, et qu'il a voulu donner au Bas-Canada « un caractère tout-à-fait Britannique » il l'a perdu. Il a menti, il a trahi les Canadiens-français et a donc perdu leur appui. Aubin ajouta : « Voilà, milord, ce que dit en un langage solennel le peuple de cette province, par le froid silence avec lequel il accueille votre départ. »³⁶

3. Aubin s'en prend à Colborne.

Si Aubin a condamné Durham pour s'être allié aux Constitutionnalistes, il n'est pas surprenant qu'il se soit opposé en novembre 1838 au retour de Colborne, l'homme qui avait favorisé les Constitutionnalistes durant son premier mandat, l'homme qui était l'ennemi des Canadiens-français, un homme qu'il décrivit comme étant un tyran sans pitié, injuste et impopulaire. Il est intéressant de noter, toutefois, qu'Aubin le décrivit comme un tyran sans utiliser le mot lui-même. À la place, il eut recours à une plaisanterie.

³³ *Le Fantasque*, 12 Septembre 1838.

³⁴ *Ibid.*

³⁵ *Ibid.*, 13 Octobre 1838.

³⁶ *Ibid.*

Le 17 novembre 1838, lorsque qu'on lui demanda s'il allait critiquer et se moquer du nouveau gouverneur, comme il l'avait fait avec Durham, Aubin répliqua :

Non parbleu; il vous enverrait de suite quatre mille hommes de troupes, la fleur de l'armée anglaise, cavalerie, infanterie, génie, artillerie, bombes, boulet, obus, mitraille, fusée à la congève et tout le tremblement et vous mettrait *subito* à feu et à sang, tirerait sur vous à boulets rouges, [...] on passerait vos apprentis au fil de l'épée, réduirait votre imprimerie en cendres et en poudre, enverrait la police pour vous arrêter et les volontaires pour soigner vos effets.³⁷

Le deuxième mandat de Colborne fut très difficile pour la presse Canadienne-française car plusieurs journaux qu'on peut définir comme étant anti-Conseil spécial, incluant *le Populaire*, *la Quotidienne*, *le Temps*, et *le Courier Canadien*, cessèrent de publier pour de bon. Bien que *Le Fantasque* ait survécu à ce deuxième mandat, il souffrit aussi aux mains des censeurs. Entre le 2 janvier et le 8 mai 1839, il fut forcé de fermer les portes de son journal et passa quelques semaines en prison après avoir publié les poèmes de Joseph Guillaume Barthe sur les patriotes exilés.³⁸

Néanmoins, Aubin s'est moqué de plusieurs ordonnances passées par le conseil de Colborne. Celle qui a le plus retenu son attention fut celle suspendant *l'habeas corpus*.³⁹ Sans aller dans les détails, *l'habeas corpus* est une institution anglo-saxonne qui prévient la détention sans cause d'une personne. Le conseil de Colborne avait approuvé cette ordonnance pendant son premier mandat. Cependant, elle prit beaucoup plus d'ampleur pendant son deuxième lorsque deux juges Canadien-français, Philippe Panet et Elzéar Bédard, conclurent alors qu'elle était illégale et acceptèrent une demande (un bref) *d'habeas corpus* en faveur de John Teed. En retour, ils furent démis de leurs fonctions le 10 décembre 1838. Aubin et Parent lancèrent une campagne de presse contre cet abus de pouvoir.⁴⁰ Pour sa part, Aubin opina sarcastiquement que les deux juges avaient tort, car ils auraient dû comprendre que « le gouvernement ne s'amusait point à les tenir en place pour administrer le droit, mais la loi; or la *loi du plus fort étant toujours la meilleure*, il est donc évident que la loi des honorables juges ne valait pas quatre sous [...] »⁴¹ Sur le même ton, il ajouta que les deux juges avaient tort de s'opposer à l'ordonnance car ils auraient dû comprendre que « avoir l'intégrité, de la justice, de l'indépendance et du courage, qualités surannées qui menaient peut-être à quelque chose dans les siècles

³⁷ *Ibid.*, 17 Novembre 1838.

³⁸ Le poème a été suspendu pour avoir applaudi la Rébellion et les *Patriotes* et condamné violemment la Grande-Bretagne. Les rédacteurs de la colonie avaient été avertis que sa publication ne sera pas tolérée.

³⁹ Conseil spécial du Bas-Canada, *Ordinances made and Passed by the Administrator of the Government, and the Special Council for the Affairs of the Province of Lower Canada, Vol. 1* (Quebec: John Charlton Fisher and William Kemble, 1838), pp. 8-10.

⁴⁰ *Le Fantasque* et *Le Canadien* ont produits de nombreux articles critiquant cette ordonnance. Le seul autre journal Canadien-français qui a continué à publier au cours de cette période troublée, *l'Ami du peuple*, a continuellement applaudi l'ordonnance.

⁴¹ *Le Fantasque*, 13 Décembre 1838.

d'innocence primitive, mais qui de nos jours conduisent droit à la suspension ou à l'hôpital [...] »⁴²

La tyrannie et les abus de pouvoir du Conseil spécial et de leurs ordonnances restèrent un thème très fréquent des écrits de Napoléon Aubin. Selon lui, les abus du Conseil spécial n'avaient pas de limites. Par exemple, le 17 décembre 1838, Aubin raconta l'histoire d'une jeune Montréalaise qui s'était fait injustement et arbitrairement arrêter par un policier. Cette histoire, bien que satirique et très probablement fictive, reflète parfaitement l'image qu'Aubin avait du conseil et de ses ordonnances : abusifs, autoritaires et absurdes. Arrivant à sa destination à Montréal, la jeune femme s'était faite arrêter alors qu'elle descendait de sa voiture. Confuse, elle accepta d'accompagner le policier à la station de police où on lui dit qu'elle avait été arrêtée parce qu'elle était en possession de documents d'une importance extrêmes pour la paix et l'avenir de la colonie. La jeune dame a donc été fouillée. Les policiers ont bel et bien trouvé des documents importants ... sur son futur mariage. Aubin ajouta sur un ton moqueur :

Or, comme le Conseil Spécial *n'a pas encore [mes italiques]* rangé la cérémonie matrimoniale parmi les délits punissables de mort comme exposant la sureté de l'État [...] le chef-de-police [...] permit à la suspecte demoiselle de jouir de la liberté [...]»⁴³

Les choix de mots d'Aubin (« n'a pas encore ») révèlent clairement son opinion du conseil. Ils démontrent qu'il estimait que le conseil était si abusif, autoritaire, tyrannique et ridicule qu'il bannirait sûrement un jour les mariages. Encore une fois, Aubin condamna la tyrannie et les lois abusives du conseil en évitant d'utiliser un langage insultant.

4. Aubin contre « Poulet » Thompson

En août 1839, ce fut au tour de Charles Poulett Thompson d'être nommé Gouverneur Général du Bas-Canada et président du Conseil spécial, dont l'objectif principal était de convaincre les Canadiens que l'Union des Canadas était le meilleur plan d'action pour la paix et le bien-être de la colonie.⁴⁴ Bien que Thompson soit arrivé au Bas-Canada le 19 octobre 1839, il ne convoqua le conseil qu'un mois plus tard, le 11 novembre 1839. Mais d'abord, il lui fallut à choisir ses conseillers. Comme Colborne, il favorisa les Constitutionnalistes et les invita à siéger au conseil. Comme Colborne, il fut la cible constante des critiques et moqueries d'Aubin. En fait, Aubin se moquait de lui avant même son arrivé au Bas Canada, contrairement à certains journaux, comme *l'Aurores du Canada*, qui avaient confiance en Thompson et était très heureux de sa

⁴² *Ibid.*

⁴³ *Ibid.*, 17 Décembre 1838.

⁴⁴ *Dictionary of Canadian Biography Online*. « Thompson, Charles Edward Poulett, 1st Baron Sydenham. » Phillip Buckner. VII.

nomination.⁴⁵ Pour sa part, le 1 octobre 1839, Aubin écrit que, « [n]otre nouveau gouverneur-général le très-honorable *Poulet* Thompson est maintenant attendu journellement à Québec. Je fais matin et soir des vœux pour que ce poulet-là fasse de meilleur ouvrage que les coqs-d'inde qui l'ont précédé. »⁴⁶

Aubin a aussi critiqué le conseil lui-même. Plus spécifiquement, il a critiqué son éthique de travail défaillante. Tout au long de sa carrière, une des tactiques favorite de Napoléon Aubin était de publier des lettres fictives. Il publia plusieurs lettres prétendant émaner de Thompson, Colborne ou Durham. En mai 1840, il écrit une de ses fameuses lettres, prétendant être Thompson; le sarcasme dans cette lettre est évident.

Le Conseil Spécial continue aussi bravement sa petite carrière législative que s'il était bon à quelque chose. Les ordonnances marchent la canne à la main, tambour battant, c'est-à-dire sur notre dos; c'est vraiment un charme. Le conseil ne suit point la sotte coutume de cette folle chambre d'assemblée qui lisait les lois une fois, deux fois, les pesait, les prenait en considération, etc., etc., cela en finissait point. Les choses vont aujourd'hui plus vite en Canada. On sanctionne les lois à première vue; souventes fois même on ne les lit point du tout, ce qui est beaucoup plus sage et infiniment plus commode.⁴⁷

La décision du Conseil spécial qui fit l'objet des plus vives critiques d'Aubin fut l'adoption du projet de loi sur l'Union du Haut et du Bas Canada. Aubin fut toujours contre cette décision, qui, pour les Constitutionnalistes, entraînerait la destruction du Canada-français. Néanmoins, certains journaux Canadien-français favorisèrent initialement le projet. *Le Canadien*, par exemple, fut d'abord un partisan du projet car il croyait que l'union serait bénéfique pour la population Canadienne-française.⁴⁸ Il expliqua qu'en comparaison avec le Conseil spécial, l'union offrirait beaucoup plus d'avantages. Par exemple, les Canadiens-français auraient une nouvelle constitution et seraient représentés au sein du gouvernement.⁴⁹ Mais, une fois qu'il se rendit compte que les anglophones du Haut et Bas-Canada voulaient employer l'union pour détruire le Canada-français, il changea d'avis. Les avantages que l'union aurait pu donner au Canada-français (constitution et gouvernement représentatif) avaient disparu et l'avenir des Canadiens-français, sous l'union, était en danger.⁵⁰

⁴⁵ Par exemple, le 20 Septembre 1839, l'*Aurores du Canada* décrit Thompson comme « un homme honnête, juste, libéral et surtout indépendant. » Le journal continua à avoir confiance en Thompson jusqu'au début de Décembre 1839. Même si le journal condamna le projet d'Union comme injuste, il apporta son soutien à plusieurs autres ordonnances passées par le conseil comme celle des traîneaux et celle à propos du Séminaire de Montréal laquelle il espérait marquerait le début de la fin du système féodale. Voir l'*Aurores du Canada*, 8 Novembre 1839 & 11 Février 1840.

⁴⁶ *Le Fantasque*, 1 Octobre, 1839.

⁴⁷ *Ibid.*, 11 Mai 1840.

⁴⁸ *Le Canadien*, 18 Octobre 1839, 18 & 23 Décembre 1839.

⁴⁹ *Ibid.*, 23 Décembre, 1839.

⁵⁰ *Le Fantasque*, 27 Janvier 1839

On ne trouve pas cette évolution (approbation, questionnement, condamnation) dans le journal de Napoléon Aubin. Le 16 mars 1840, Aubin écrit une lettre se moquant du projet d'Union. Encore un fois, prétendant être Thompson, Aubin expliqua ce qu'on avait promis à la population du Haut Canada. Il écrit, « que le Haut Canada aurait tous les avantages [...] que les perdrix tomberait à l'avenir toutes rôties, qu'on ferait des canaux, des ponts, des caves, des chemins de fer en or et que tous les gens du Haut Canada seraient officiers publics. »⁵¹ Une fois le projet de loi adopté, il écrit, plutôt sobrement : « [à] propo (sic) nous annonçons qu'il se tiendra, l'un de ces quatre matins, à notre bureau, une grandissime assemblée dans le but de dire bonjour et bonsoir à notre langue, nos usages, et nos lois. »⁵² Bien sur, Aubin s'opposait à l'Union des Canadas parce qu'elle aurait un impact négatif sur la population Canadienne-française, mais ce qui est plus important encore, il opposa le fait que ce projet de loi fut adopté d'une façon tyrannique et sans l'appui de la population. Encore une fois, il exprima son opposition, sans utiliser de tels mots, mais par le biais d'une lettre humoristique. Prétendant être Thompson, il écrit au sujet de l'union :

Vraiment quant je récapitule en moi-même tout ce que j'ai fait pour ce bill d'Union je me trouve un bien grand génie! D'abord promettre au Haut-Canada le paiement de sa dette et le siège du gouvernement—Coup de maître! Prendre le conseil spécial, le convoquer, lui ordonner de déclarer l'Union un excellent remède contre le despotisme du Conseil Spécial—Coup de maître! [...] Faire supposer à votre parlement anglais que le Haut-Canada ne demande pas mieux que de rester anglais—Coup de maître! Lui persuader que les pétitions de citoyens contre l'Union, signées par une cinquante de mille noms, ne sont que des déclarations rebelles—Coup de maître! Jurer que deux ou trois mille signatures en faveur de l'union représentent tout ce qu'il y a dans le pays de loyau (sic) sujets—Coup de maître!⁵³

Aubin était donc très heureux quand le conseil spécial fut dissous, pour de bon, en février 1841. Il célébra l'évènement avec un article intitulé « Le Conseil Spécial est mort, Vive le Conseil Spécial! » où il déclara que « la mort du conseil spécial est la meilleure action que ce corps ait faite durant sa vie [...] »⁵⁴

5. La Censure et le Conseil spécial

Grâce à sa maîtrise de la satire, du jeu de mots et de la fiction, Napoléon Aubin a pu se servir des pages de son journal pour se moquer et s'opposer, sans cesse, au Conseil spécial. Il était implacable et était sans doute le journaliste le plus critique de la période. Bien que certains autres journaux d'opposition aient aussi survécus (*le Canadien* et *l'Aurores du Canada*), leurs critiques n'étaient pas aussi constantes et à certains moments,

⁵¹ *Ibid.*, 16 Mars 1840.

⁵² *Ibid.*, 17 Aout, 1840.

⁵³ *Ibid.*, 24 Aout, 1840.

⁵⁴ *Ibid.*, 10 Février 1841.

ils ont même soutenu et applaudi les ordonnances du conseil. À part quelques semaines où Aubin était prêt à appuyer Durham, sur la base des promesses de neutralité et de clémence de celui-ci, il s'est toujours opposé au conseil et aux ordonnances qu'il passa, sans exception.

Malgré l'ordonnance instaurant la censure de la presse, *le Fantasque* a survécu et a circulé régulièrement tout au long de la période du Conseil spécial. Ce ne fut pas le cas de tous les journaux d'opposition. Plusieurs journaux également critiques comme *le Temps*, *la Quotidienne*, *la Canadienne* et *The Canadian Colonist*, pour n'en nommer que quelques-uns, ont fermé leurs portes pendant cette période. Comment peut-on expliquer cela? Pourquoi *le Fantasque* a-t-il survécu alors que les autres disparurent? Son style journalistique a sûrement joué un rôle. Comme je l'ai expliqué, la satire a été employée pendant des siècles pour tromper les censeurs; certaines des critiques d'Aubin doivent avoir été tout simplement mal comprises. Toutefois, cela ne peut pas entièrement expliquer pourquoi il a survécu. Le simple fait d'employer la satire ne garantissait pas la survie. Plusieurs satiristes se sont fait censurer et certains, comme Jacques René Hébert, ont même payé avec leur vie. Une réponse plus plausible est que l'on a laissé le journal publier parce qu'il était considéré comme moins dangereux que les autres. En comparant *le Fantasque* avec tous les journaux d'opposition qui n'ont pas survécu, il est évident que les journaux qui ont fermé leurs portes au cours de cette période avaient une chose en commun : dans les jours et semaines précédant leur fermeture, ils ont soit eu recours à un vocabulaire injurieux ou fait la promotion de la désobéissance civile (ou les deux) pour condamner et attaquer le Conseil spécial et l'administration coloniale. Il semble donc qu'une ligne spécifique devait être franchie pour entraîner la colère des censeurs, une ligne qu'Aubin n'a pas (ou très rarement) traversée. Plutôt que de recourir à des propos insultants ou de faire la promotion de violence civile pour exprimer son opposition au conseil, il le fit par un jeu de mots, une plaisanterie, un texte ironique. En comparaison, son journal a donc du paraître plutôt inoffensif.⁵⁵

Par exemple, après plusieurs mois de support, *le Populaire* et *l'Ami du peuple* ont, tous deux, cessé de publier après avoir utilisé dans leurs articles des mots comme

⁵⁵ Le thème de la censure a fait l'objet de plusieurs études au Canada, la plupart des articles et manuscrits portant sur les pratiques au 20^e siècle. Le 19^e siècle, et plus précisément la période suivant les Rébellions de 1837-38, n'ont pas reçu la même attention. La période qui a précédé les rébellions était en fait une période où les journalistes du Bas-Canada bénéficiaient d'une grande liberté d'expression. Il y avait plusieurs journaux en circulation durant cette période incluant une presse d'opposition très active. Des journaux comme *la Minerve* de Ludger Duvernay et *le Vindicator and Canadian Advertiser* de Dr. Edmund O'Callaghan attaquèrent constamment l'administration coloniale et encouragèrent même la rébellion. Ces deux journaux circulèrent pendant de nombreuses années jusqu'au moment où les deux rédacteurs ont fui au États-Unis après l'échec de 1837. Cette liberté semblait être en danger avec l'arrivée du Conseil spécial. Voici quelques exemples d'études sur le sujet de la censure : Mark Bourrie, *The Fog of War: Censorship of Canada's Media in World War Two* (Vancouver: Douglas & McIntyre, 2011); Judith Dick, *Not in our Schools?!!! School Book Censorship in Canada: A Discussion Guide*. (Ottawa: Canadian Library Association, 1982); Allan Hutchison and Klaus Peterson, *Interpreting Censorship in Canada* (Toronto: University of Toronto Press, 1999); Jeffrey Keshen, *Propaganda and Censorship during Canada's Great War* (Edmonton: University of Alberta Press, 1996); Mary Vipond, « Censorship in a Liberal State: Regulating Talk on Canadian Radio in the Early 1930s, » *Historical Journal of Film, Radio & Television* 30 1 (Mars 2010), pp. 75-94.

« despotique » et « tyrannique » pour décrire le conseil ou le gouverneur. *Le Populaire* était particulièrement insultant. Après avoir défendu pendant des mois Lord Durham contre les accusations de s'être allié avec les ennemis du Canada-français, les Constitutionnalistes, et de les avoir trahis, le journal devint un virulent adversaire après avoir admis la véracité de ces accusations : Durham les avait trahis. Le journal a donc commencé à le décrire comme un dictateur injuste, excessif, révoltant et répugnant, et comme l'ennemi de tous les Canadiens-français.⁵⁶ *Le Temps* et *la Quotidienne*, tous deux publiés par François Lemaitre—à l'époque membre encore actif des patriotes—subit une fin semblable. Faisant l'éloge de plusieurs actes de désobéissance civile (comme les diverses manifestations anti-Durham), qui comme nous le verrons ne furent pas tolérées, Lemaitre dénonça Durham, à de nombreuses reprises, comme un dictateur, un traître et un despote dans les jours précédant sa fermeture. Il qualifia même le gouverneur et son conseil de stupides et « unes des aberrations humaines de notre époque. »⁵⁷

Le langage insultant, voire diffamatoire, la promotion ou l'encouragement de la désobéissance civile étaient un moyen sûr d'attirer l'attention des censeurs. Mon analyse démontre que la plupart des journaux qui fermèrent leurs portes sous le Conseil spécial ont encouragé la violence civile dans les jours précédant leur fermeture. Par exemple, *The Canadian Colonist* a arrêté de circuler après avoir publié un long article faisant l'éloge de la population de Trois-Rivières pour avoir brûlé en effigie le gouverneur Poulett Thompson. Le journal écrit que la population avait raison de manifester sa haine envers le gouverneur car ils avaient soufferts « under the cruelty of tormentors [Thompson et le Conseil spécial]. »⁵⁸ La manifestation elle-même a eu lieu peu après que le Conseil spécial ait adopté une de ses ordonnances les plus controversées. Connue sous le nom de « l'Ordonnance de Trois-Rivières », cette dernière visait à réformer l'infrastructure juridique existante de la colonie.⁵⁹ La colonie fut divisé en nouveaux territoires juridiques : Québec, Montréal, Sherbrooke et Gaspé. La nouvelle division de Sherbrooke fut été créée pour desservir la population Britannique croissante des Cantons de l'Est. Toutefois, afin de créer cette nouvelle division, le Conseil spécial jugea bon d'éliminer la circonscription juridique de Trois-Rivières.⁶⁰ Ceci suscita la colère de la population locale maintenant dans l'obligation de voyager jusqu'à Sherbrooke, qui prenait plusieurs jours dans les meilleures conditions, pour avoir recours aux services du tribunal. La population de Trois-Rivières descendit dans la rue et brûla en effigie le gouverneur responsable de cette horrible ordonnance. Applaudir un de acte violence—comme brûler le gouverneur en effigie—allait trop loin ; le journal cessa de paraître peu après.⁶¹

⁵⁶ *l'Ami du peuple*, 27 Juin 1840; *Le Populaire*, 15 & 31 Octobre 1838.

⁵⁷ *Le Temps*, 30 Octobre 1838; *La Quotidienne*, 11 Octobre 1838.

⁵⁸ *The Canadian Colonist*, 14 Juillet 1840.

⁵⁹ « An Ordinance to establish new Territorial Divisions of Lower Canada, and to alter and amend the Judicature, and provide for the better and more efficient administration of Justice throughout this province, » 3 Vic. C. 45 (5th Session), dans Conseil spécial, *Ordinances*, Vol. 5C, p. 448.

⁶⁰ Thompson n'a donné aucune raison officielle pour expliquer pourquoi il a éliminé le district. Il est toutefois juste de supposer qu'il l'a fait pour limiter davantage le pouvoir politique des Canadiens-français en éliminant un district entièrement français pour le remplacer par un district à majorité anglophone; l'élimination du pouvoir politique Canadien-français étant un but premier des Constitutionnalistes qui siégeaient au Conseil spécial.

⁶¹ Bien que le journal se soit brièvement remis à publier en 1840 pour violemment critiquer l'Union des Canadas, il a arrêté de circuler pour de bon peu après.

La Canadienne fit aussi la promotion de la désobéissance civile dans les semaines avant sa disparition. Avant sa fermeture en octobre 1840, le journal publia plusieurs lettres de, semble-t-il, l'ancien rédacteur en exil de *la Minerve* et du patriote Ludger Duvernay.⁶² Dans ces lettres, « D...B-V » écrit que la population Canadienne-française devait à tout prix boycotter l'Union des Canadas une fois adoptée; tous devaient boycotter la première élection après le passage de l'Union. Au lieu de participer à une union forcée, l'auteur expliqua que les Canadien-français devraient créer leur propre république, soit en se joignant au États-Unis ou en se séparant de l'Empire britannique.⁶³ Peu après, il changea de ton et expliqua que la population ne devait plus boycotter les élections, mais ne devrait élire que des candidats patriotes à l'Assemblée Législative du Canada-Uni.⁶⁴ Une fois élu, « D...B-V » voulait que tous les représentants patriotes élus, lors de la première assemblée, se lèvent et quittent la chambre d'assemblée, au lieu de rester pour défendre les intérêts et les droits de la population Canadienne-française. Cela enverrait un message clair de défiance à la Grande-Bretagne et il espérait que ceci aurait le résultat souhaité : l'annulation de l'Acte d'union.⁶⁵

Enfin, *le Courier Canadien* a également fermé ses portes après avoir applaudi des actes de désobéissance civile et avoir publié des lettres qui encourageaient la guerre économique. Cette dernière est particulièrement intéressante. Le 28 Septembre 1838, après avoir passé plusieurs semaines à attaquer et critiquer l'alliance de Durham avec les Constitutionnalistes et avoir applaudi les démonstrations anti-Durham, le journal publia une lettre écrite par « un patriote éclairé » qui demandait à tous les Canadiens-français de boycotter les produits Britanniques.⁶⁶ Ce qu'il proposait était une guerre économique. Selon l'auteur de la lettre, les patriotes avaient échoué dans leur but de réformer la colonie car l'élite dirigeante, la classe marchande Britannique, était tout simplement trop puissante. Tant que cette élite resterait économiquement dominante, les Canadiens-français ne seraient jamais en mesure de réformer la colonie selon leurs vœux. L'auteur de la lettre se demanda donc comment se débarrasser de cette élite? Sa réponse : attaquer la source de son pouvoir, sa richesse, c'est-à-dire le commerce. Si les Canadiens-français cessaient d'acheter leurs produits, leur richesse sera amoindrie et leur pouvoir réduit à néant. Il semble donc que la promotion d'un boycott des produits Britannique—la guerre économique—allait trop loin : le journal cessa publication peu après.

⁶² Pendant quelques semaines, *la Canadienne* a imprimé une série de lettre d'un homme qui s'appela « D...B-V. » Il est très probable que « D...B-V » ait bel et bien été Duvernay. Le 19 Octobre 1840, l'auteur de ses lettres avoua qu'il n'était pas à Montréal, mais avait pris résidence à B-V. Peut-être que B-V fait référence à Burlington, Vermont où Duvernay a passé la majorité de son exile après la Rébellion de 1837. De plus, le journal lui-même a avoué qu'il a eu des contacts avec le fameux éditeur. *La Canadienne*, 31 Aout 1840.

⁶³ *Ibid.*

⁶⁴ *Ibid.*, 19 Octobre 1840.

⁶⁵ *Ibid.*

⁶⁶ *Le Courier Canadien*, 28 Septembre 1840.

6. Conclusion:

L'étude du *Fantasque* entre 1838 et 1841 met à jour une dimension fort intéressante de l'usage de la censure durant la période du Conseil spécial. Tout d'abord, elle a démontré que bien que plusieurs craignaient que le conseil—à la suite de la Rébellion de 1837 et une ordonnance contrôlant la presse—cherche à museler les journaux d'opposition, il semble que ceci n'ait pas véritablement été le cas. La survie du *Fantasque* suggère que les journaux du Bas-Canada n'ont pas été complètement muselés. En dépit de critiques, attaques et condamnations constantes, *le Fantasque* a circulé régulièrement et a survécu à la période. Deuxièmement, cette analyse suggère que tandis que les journaux n'ont pas été complètement muselés, ils devaient toutefois faire attention à ce qu'ils imprimaient. Plusieurs journaux, comme *le Populaire*, *le Temps*, *la Canadienne* et *The Canadian Colonist*, ont cessé publication entre 1838 et 1841. Une comparaison entre *le Fantasque*, qui a survécu, et ces journaux qui ont fermé leurs portes suggère que bien que les journaux d'opposition aient été tolérés, il y avait une ligne spécifique qu'il ne pouvaient pas franchir : utiliser un langage insultant et faire la promotion de la désobéissance civile étaient sûr d'entraîner des sanctions. Le journal de Napoléon Aubin a donc survécu parce qu'il n'a pas franchi cette ligne. Au lieu d'utiliser un langage insultant ou faire la promotion de la violence civile, il a employé l'humour, l'ironie, le sarcasme et la plaisanterie pour exprimer sa colère et son opposition au Conseil spécial ; son journal a donc du paraître beaucoup moins dangereux que les autres journaux plus « sérieux. » De ce fait, tant que les rédacteurs ne franchissaient pas cette ligne, ils pouvaient manifester leur opposition et critiquer le Conseil spécial et l'administration coloniale.

Finalement, comment pouvons-nous donc expliquer pourquoi Aubin n'a pas reçu les mêmes éloges que des hommes comme Parent ou La Fontaine? Un examen plus approfondi de la carrière de Napoléon Aubin suivant le Conseil spécial et l'Acte d'union répond à cette question. Tandis que Parent et La Fontaine ont tous deux joué un rôle important dans la politique canadienne—tous deux ayant servi comme représentants à l'Assemblée Législative du Canada-Uni—la carrière politique de Napoléon Aubin n'a jamais atteint ce niveau. Plutôt que de se lancer dans une carrière politique et défendre les intérêts des Canadiens-français à un niveau plus officiel, Aubin a consacré sa vie à la littérature, au journalisme et à la science. Non seulement a-t-il continué à produire des journaux, mais il a également produit plusieurs romans et a fondé une compagnie de théâtre. Il a même quitté le Canada pendant une longue période dans les années 1850 et 1860. Quand il est revenu au Canada, il a agi comme conseiller à l'éclairage de la ville de Montréal—son savoir technologique et scientifique était beaucoup plus célèbres que sa pensée politique. Sa seule incursion en politique, si nous pouvons l'appeler ainsi, fut en 1875 quand il fut nommé consul honoraire de la Suisse.⁶⁷

Il n'y a pas de doute que Napoléon Aubin est l'un des personnages les plus captivants de notre histoire politique. Son rôle et travail comme rédacteur-en-chef du *Fantasque* était très important pour le Canada-français durant la période du Conseil spécial. Alors que plusieurs des leaders politiques du Canada-français furent bannis,

⁶⁷ Serge Gagnon, « Napoléon Aubin. »

exilés ou emprisonnés, ce sont des hommes comme Napoléon Aubin qui ont continué la défense du Canada-français et ont continué à défendre les intérêts de la population. À travers les pages de son journal, Aubin s'est opposé et a continuellement critiqué le Conseil spécial, chaque gouverneur qui siégea à sa tête, et les ordonnances qu'il passa.